



**MAIRIE DE MALLEMORT**

COURS VICTOR HUGO

13370 MALLEMORT

Tel : 04.90.59.11.05

Courriel : [compta@mallemort13.fr](mailto:compta@mallemort13.fr)

## **Marché de travaux**

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du code de la commande publique.

---

# **Création de deux commerces et d'un logement dans une maison de ville rue Ferdinand PAURIOL à Mallemort**

N° 2020-03

---

Avis d'appel public à la concurrence

**(Publicité)**

*Date limite de réception des offres :*

**13/03/2020 à 12:00**

**Pouvoir adjudicateur :**

Désignation :

MAIRIE DE MALLEMORT

COURS VICTOR HUGO

13370 MALLEMORT

Téléphone : 04.90.59.11.05

Fax : 04.90.59.15.62

Adresse internet : <http://www.mallemortdeprovence.fr>E-Mail : [compta@mallemort13.fr](mailto:compta@mallemort13.fr)

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Profil d'acheteur :** <http://www.marches-securises.fr>**Objet du marché :**

Création de deux commerces et d'un logement dans une maison de ville rue Ferdinand PAURIOL à Mallemort - La commune de Mallemort, qui possède un parc de logements communaux réduit, souhaite réhabiliter un appartement en R+1 et aménager le RDC en deux locaux commerciaux, dans une maison de ville.

Cette bâtisse anciennement occupée par un cabinet de kinésithérapeute est aujourd'hui inoccupée.

Cette maison de ville est située dans le centre de Mallemort dans une rue commerçante, la rue Fernand Pauriol.

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

L'avis concerne un marché.

Forme du marché : Marché(s) à tranches optionnelles

Type de marché de travaux : Exécution

**Lieu principal d'exécution :**

Rue Ferdinand PAURIOL à Mallemort 13370

Code NUTS : FR824

**CPV global à la consultation****CPV principal :** 45300000-0**CPV propre à chaque lot**

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

**Dévolution en marchés séparés***Informations sur les lots :***Lot n°1 GROS ŒUVRE – TOITURE – ÉTANCHÉITÉ – CARRELAGE - FAÇADE**

Les prestations font l'objet de 2 tranches :

Travaux des commerces en RDC (tranche ferme)

Aménagement du logement en R+1 (tranche optionnelle)

**Lot n°2 MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE**

Les prestations font l'objet de 2 tranches :

Travaux des commerces en RDC (tranche ferme)

Aménagement du logement en R+1 (tranche optionnelle)

**Lot n°3 DOUBLAGE – FAUX PLAFOND – CLOISONS**

Les prestations font l'objet de 2 tranches :  
Travaux des commerces en RDC (tranche ferme)  
Aménagement du logement en R+1 (tranche optionnelle)

**Lot n°4 PEINTURE**

Les prestations font l'objet de 2 tranches :  
Travaux des commerces en RDC (tranche ferme)  
Aménagement du logement en R+1 (tranche optionnelle)

**Lot n°5 ÉLECTRICITÉ - CFO - CFA**

Les prestations font l'objet de 2 tranches :  
Travaux des commerces en RDC (tranche ferme)  
Aménagement du logement en R+1 (tranche optionnelle)

**Lot n°6 PLOMBERIE, CLIMATISATION, VMC**

Les prestations font l'objet de 2 tranches :  
Travaux des commerces en RDC (tranche ferme)  
Aménagement du logement en R+1 (tranche optionnelle)

**Lot n°7 CUISINE INTEGREE**

Les prestations font l'objet de 2 tranches :  
Travaux des commerces en RDC (tranche ferme)  
Aménagement du logement en R+1 (tranche optionnelle)

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour 2 lots maximum.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Pour le lot n°1 :

Concernant la tranche Travaux des commerces en RDC : Une avance est prévue. A minima, son montant est égal à 5 % du montant de la tranche.

Il n'est pas exigé de garantie pour le remboursement de l'avance.

Concernant la tranche Aménagement du logement en R+1 : Une avance est prévue. A minima, son montant est égal à 5 % du montant de la tranche.

Il n'est pas exigé de garantie pour le remboursement de l'avance.

Pour le lot n°2 :

Concernant la tranche Travaux des commerces en RDC : Il n'est pas prévu d'avance.

Concernant la tranche Aménagement du logement en R+1 : Il n'est pas prévu d'avance.

Pour le lot n°3 :

Concernant la tranche Travaux des commerces en RDC : Il n'est pas prévu d'avance.

Concernant la tranche Aménagement du logement en R+1 : Il n'est pas prévu d'avance.

Pour le lot n°4 :

Concernant la tranche Travaux des commerces en RDC : Il n'est pas prévu d'avance.

Concernant la tranche Aménagement du logement en R+1 : Il n'est pas prévu d'avance.

Pour le lot n°5 :

Concernant la tranche Travaux des commerces en RDC : Il n'est pas prévu d'avance.

Concernant la tranche Aménagement du logement en R+1 : Il n'est pas prévu d'avance.

Pour le lot n°6 :

Concernant la tranche Travaux des commerces en RDC : Il n'est pas prévu d'avance.

Concernant la tranche Aménagement du logement en R+1 : Il n'est pas prévu d'avance.

Pour le lot n°7 :

Concernant la tranche Travaux des commerces en RDC : Il n'est pas prévu d'avance.  
Concernant la tranche Aménagement du logement en R+1 : Il n'est pas prévu d'avance.

### **Interdiction de soumissionner**

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 5 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

L'acheteur exclut les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation du marché public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation du marché public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, lorsqu'il ne peut être remédié à cette situation par d'autres moyens.

L'acheteur exclut les personnes à l'égard desquelles l'acheteur dispose d'éléments suffisamment probants ou constituant un faisceau d'indices graves, sérieux et concordants pour en déduire qu'elles ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché public.

### **Présentation de candidature :**

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

### **Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :**

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

Capacité économique et financière :

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- Capacité technique et professionnelle :
- Mention des références travaux sur une période de 3 ans.
- Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même

**Procédure :** MAPA ouvert

### **Visite sur site**

Sur site, rue Ferdinand PAURIOL

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les documents de la consultation.

**Renseignements d'ordre administratif :**

Numéro de référence du marché : 2020-03

La présente consultation est une consultation initiale.

*Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/02/2020*

*Date limite de réception des offres : 13/03/2020 à 12:00*

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Délivrance du DCE**

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

**Modalités essentielles de financement et de paiement :**

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

**Avis périodique :**

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :** Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour le marché en agissant à la fois :

- ✓ en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- ✓ en qualité de membre de plusieurs groupements.

**Instance chargée des procédures de recours :**

TA de Marseille

**Conditions de remise des candidatures**

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée. L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

**Signature des documents transmis par le candidat**

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation). Ce document d'habilitation, transmis électroniquement à l'acheteur, est signé par les autres membres du groupement. Cette signature peut être électronique. Elle peut aussi être manuscrite et le document d'habilitation scanné, dans ce cas l'original pourra être exigé par l'acheteur en cas d'attribution.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

**Autres Informations**

**Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.**

**Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au moyen du profil d'acheteur au plus tard avant le 10/03/2020.

**Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :**

- pour les renseignements d'ordre administratif

MAIRIE DE MALLEMORT / Mme SBLANDANO Adeline  
Adresse : Hôtel de ville  
Cours Victor Hugo  
BP 47  
13370 MALLEMORT  
Tél : 04.90.59.11.05  
Fax : 04.90.59.15.62  
Courriel : [asblandano@mallemort13.fr](mailto:asblandano@mallemort13.fr)

- pour les renseignements d'ordre technique :

**Atelier 7**

Bernard POUZOL (06 88 82 13 07) et Frédéric BERTOLOTTO (06 59 40 32 84)  
50 cours Marius Taché  
13370 Malle-mort  
04 90 59 42 17  
Courriel : [atelier7.architectures@gmail.com](mailto:atelier7.architectures@gmail.com)